

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-04-16-10 | Conseil d'administration des collègues -
Désignation des représentants de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Présidé par le Principal, le conseil d'administration d'un collège est l'instance qui prend les décisions importantes concernant l'organisation de l'établissement.

Il est composé des membres de l'administration et du personnel éducatif du collège ainsi que :

- 1 personne qualifiée extérieure au système au système éducatif et représentant les domaines économique, social ou culturel,
- 6 personnels élus d'enseignement et d'éducation,
- 2 personnels élus administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service,
- 6 représentants élus des parents d'élèves,
- 2 représentants élus des élèves,
- 2 représentants du département,
- 1 représentant de la commune,
- 1 représentant de l'intercommunalité.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'éducation, et notamment l'article R421-14,
- Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Considérant :

- Qu'il convient de désigner un représentant pour chaque collège,

Décide :

- De désigner les représentants de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray qui siégeront au Conseil d'administration des collèges de la ville :
 - Collège Louise Michel
Titulaire : Nicole Auvray
Suppléante : Catherine Olivier
 - Collège Pablo Picasso
Titulaire : Marie-Pierre Rodriguez
Suppléante : Alia Cheikh
 - Collège Paul Eluard
Titulaire : Raja Abidi
Suppléant : Grégory Leconte
 - Collège Maximilien Robespierre
Titulaire : Gabriel Moba M'builu
Suppléante : Anne-Emilie Ravache

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysé

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142968-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026